

“ Notre forêt s'étend sur près d'un million et demi d'hectares de notre région. Ces espaces boisés constituent un patrimoine naturel et environnemental inestimable. Ils représentent également un enjeu fort en termes d'attractivité économique et touristique.

Particulièrement élevé, le risque incendie se retrouve notamment régulièrement illustré par le déclenchement d'incendies dévastateurs, avec plus de 1.500 hectares parcourus par les flammes l'été dernier.

Face à cette situation, il importe à la fois de protéger ses habitants du danger et d'en préserver le patrimoine naturel afin d'assurer sa transmission aux générations futures.

Avec le dispositif « Guerre du feu », véritable force de frappe contre les incendies, nous mettons tout en œuvre pour préserver nos forêts, à travers 3 axes forts :

- **Prévenir le risque incendie**
- **Combattre le feu**
- **Reconstruire**

Il est de notre devoir d'anticiper et d'agir pour la sécurité de tous afin de protéger cette richesse qui fait la fierté de notre région ! Avec l'appui de la

« Garde régionale forestière » qui participe activement à la préservation de nos forêts chaque été dans nos massifs, nous agissons concrètement pour limiter au maximum le risque incendie.

Grâce à ce guide de l'Entente Valabre, dont la Région Sud est partenaire, le lecteur pourra découvrir leurs missions au quotidien, mais aussi apprendre ou réapprendre quelques règles simples à ne jamais oublier : l'avenir de Provence-Alpes-Côte d'Azur dépend aussi de la vigilance de tous ! ”



Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les bons comportements

face au feu

- ✓ **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- ✓ **Ne vous approchez pas des flammes.**
- ✓ **Eloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- ✓ **Sur la route, ne vous rendez dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- ✓ **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

**FACE À UN DÉPART DE FEU,
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS**

18 ou 112

- Plus vous êtes rapide et précis, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.
- Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts / les menaces.
- Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.
- Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLI
PREVENTION INCENDIE FORET**



aim
www.agence-aim.com
Impression labellisée imprim'vert - Conception durable des forêts - Papier certifié PEFC pour une gestion durable des forêts - Ne pas jeter sur la voie publique



Promeneurs,

Certaines traces ne s'effacent jamais.



Maintenant, vous le saurez.

Vous qui aimez vous promener en forêt, sachez que la nature est aussi belle que fragile. Si les dommages d'un incendie s'effacent après 50 ans, le traumatisme quant à lui ne s'efface jamais. Pour continuer à profiter de la nature sereinement, lisez ce guide.

Une campagne réalisée avec le soutien de :



En forêt, 6 règles à respecter :

1

NE PAS FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. Ce plaisir peut non seulement transformer la forêt en cendrier, mais vos économies peuvent elles aussi partir en fumée (**135 € d'amende**).

2

INTERDICTION DE JETER SON MÉGOT DEPUIS SON VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une **amende de 135 €**.

3

FEU DE CAMP OU BARBECUE INTERDITS

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas : **les épicuriens risquent une amende de 135 €**, beaucoup plus en cas de dégâts !

4

NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Attention, pas besoin de feu pour provoquer un feu. Le pot d'échappement très chaud de votre véhicule en contact direct avec des herbes sèches suffit à faire tout brûler.

5

STATIONNEMENT DEVANT LES BARRIÈRES DFCI INTERDIT

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les stationnements et les accès libres... de même que la circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : vous pouvez être sanctionnés d'une **amende de 135 € pour stationner**, et **1500 € pour circuler**. Ca revient cher la randonnée !

6

ENFIN, PROFITER DES JOIES DE LA NATURE !

Enfin, vous pouvez respirer, courir, danser, enlacer les arbres... Dans le respect de la nature en laissant le moins de traces possibles de votre passage !

ASSURER SA SORTIE EN FORÊT

- ✓ Consultez la météo et portez une tenue adaptée
- ✓ N'oubliez pas votre téléphone portable
- ✓ Prévenez votre entourage de votre itinéraire
- ✓ Ne quittez jamais les chemins balisés
- ✓ Stationnez toujours sans gêner les secours

POUR VOTRE SÉCURITÉ, RAPPELEZ-VOUS :

- Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5km/h.
- Les fumées arrivent avant les flammes. Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves.
- Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.
- Les éclosions très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.

Des accès restreints

en période à risque

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1er juin de l'année.

CONSULTEZ LES RÉPONDEURS ET LES SITES WEB

| | | |
|-------------------------|--|----------------|
| ALPES MARITIMES | www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes | 04 89 96 43 43 |
| AUDE | www.risque-prevention-incendie.fr/aude | |
| BOUCHES DU RHÔNE | www.myprovence.fr/enviedebalade | 08 11 20 13 13 |
| CORSE DU SUD | www.risque-prevention-incendie.fr/corse | |
| HAUTE CORSE | www.risque-prevention-incendie.fr/corse | |
| VAR | www.var.gouv.fr | 04 89 96 43 43 |
| VAUCLUSE | www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse | 04 28 31 77 11 |
| PYRÉNÉES ORIENTALES | www.prevention-incendie66.com | 04 68 38 12 05 |
| ALPES DE HAUTE PROVENCE | www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence | |
| HERAULT | www.risque-prevention-incendie.fr/herault | |
| GARD | www.risque-prevention-incendie.fr/gard | |